

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Conti Secur BFA

Code du produit:

ZUB00116-PCN

32932983xx

UFI: VAH0-A0Y0-U00W-HWD0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

Emploi de la substance / de la préparation Solution d'adhésif

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

ContiTech Transportbandsysteme GmbH

Breslauerstr. 14

D-37154 Northeim

+49 5551-702207

Importateur:

Continental Suisse SA

Lerzenstrasse 19A

8953 Dietikon

Schweiz

Tel.: +41 44 745 56 00

Service chargé des renseignements:

CT Safety Data Sheet Management

SafetyDataSheets_CT@contitech.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

(suite page 2)

CH/FR

Nom du produit: Conti Secur BFA

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane
n-hexane (en tant que composant de la substance UVCB)
acétate d'éthyle

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient colophane, formaldéhyde polymérisé avec le 4-(1,1-diméthyléthyl)phénol, le 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis[phénol] et le 4-méthylphénol. Peut produire une réaction allergique.

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Préparations****Description:**

Dispersion de caoutchouc avec des additifs inorganiques et organiques (réticulation chimique).

(suite page 3)

CH/FR

Nom du produit: Conti Secur BFA
(suite de la page 2)
Composants dangereux:

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	25-<50%
Numéro CE: 926-605-8	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	5-<10%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	n-hexane (en tant que composant de la substance UVCB) Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361f; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥1-<2,5%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	0,5-<1%
CAS: 8050-09-7 EINECS: 232-475-7	colophane Skin Sens. 1, H317	0,5-<1%
CAS: 26022-00-4	formaldéhyde polymérisé avec le 4-(1,1-diméthyléthyl)phénol, le 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis[phénol] et le 4-méthylphénol Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%

SVHC

110-54-3 | n-hexane (en tant que composant de la substance UVCB)

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des mesures de premiers secours
Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine, Etourdissement, Nausée, Narcose, peau sèche, l'irritation de la peau, les yeux et voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 4)

Nom du produit: Conti Secur BFA

(suite de la page 3)

Sable

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.**Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un vêtement personnel de protection.

Pour les non-secouristes Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.**Pour les secouristes** L'appareil respiratoire de vêtements si exposé aux vapeurs/poussière/spray/gaz.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Respecter les limites d'émission.

Utiliser des appareils résistant aux solvants.

Tenir hors de portée des enfants.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.

(suite page 5)

Nom du produit: Conti Secur BFA
(suite de la page 4)

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des aliments, aliments pour animaux ou textiles.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

Classe de stockage: 3 Liquides inflammables. (Point d'éclair <55°C).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
141-78-6 acétate d'éthyle

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1460 mg/m ³ , 400 ppm
	Valeur à long terme: 730 mg/m ³ , 200 ppm
	SSc;

67-64-1 acétone

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1200 mg/m ³ , 500 ppm
	B;

DNEL
141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique	DNEL Worker long-term systemic	63 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Worker long-term systemic	734 mg/m ³
	DNEL Worker acute/short-term systemic	1.468 mg/m ³
	DNEL Worker long-term local effects	734 mg/m ³
	DNEL Worker acute/short-term local effects	1.468 mg/m ³

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcane, cycliques, < 5% n-hexane

Dermique	DNEL Worker long-term local effects	13.964 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Worker long-term local effects	5.306 mg/m ³

67-64-1 acétone

Dermique	DNEL Worker long-term systemic	186 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Worker long-term systemic	1.210 mg/m ³
	DNEL Worker acute/short-term local effects	2.420 mg/m ³

110-54-3 n-hexane (en tant que composant de la substance UVCB)

Oral	DNEL Public long-term systemic	4 mg/kg bw/d
Dermique	DNEL Worker long-term systemic	11 mg/kg bw/d
	DNEL Public long-term systemic	5,3 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Worker long-term systemic	75 mg/m ³

(suite page 6)

Nom du produit: Conti Secur BFA
(suite de la page 5)

	DNEL Public long-term systemic	16 mg/m ³
1314-13-2 oxyde de zinc		
Dermique	DNEL Worker long-term systemic	83 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Worker long-term systemic	5 mg/m ³
	DNEL Worker long-term local effects	0,5 mg/m ³
8050-09-7 colophane		
Dermique	DNEL Worker long-term systemic	17 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Worker long-term systemic	117 mg/m ³

PNEC
141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC aqua (fresh water)	0,24 mg/L
PNEC aqua (marine water)	0,024 mg/L
PNEC aqua (intermittent releases)	1,65 mg/L
PNEC STP	650 mg/L
PNEC sediment (fresh water)	1,15 mg/kg sedim dw
PNEC sediment (marine water)	0,115 mg/kg sedim dw
PNEC soil	0,148 mg/kg soil dw

67-64-1 acétone

PNEC aqua (fresh water)	10,6 mg/L
PNEC aqua (marine water)	1,06 mg/L
PNEC aqua (intermittent releases)	21 mg/L
PNEC STP	100 mg/L
PNEC sediment (fresh water)	30,4 mg/kg sedim dw
PNEC sediment (marine water)	3,04 mg/kg sedim dw
PNEC soil	29,5 mg/kg soil dw

1314-13-2 oxyde de zinc

PNEC aqua (fresh water)	0,0206 mg/L
PNEC aqua (marine water)	0,0061 mg/L
PNEC STP	0,1 mg/L
PNEC sediment (fresh water)	117,8 mg/kg sedim dw
PNEC sediment (marine water)	56,5 mg/kg sedim dw
PNEC soil	35,6 mg/kg soil dw

8050-09-7 colophane

PNEC aqua (fresh water)	0,0016 mg/L
PNEC aqua (marine water)	0,00016 mg/L
PNEC aqua (intermittent releases)	0,016 mg/L
PNEC STP	1.000 mg/L
PNEC sediment (fresh water)	0,007 mg/kg sedim dw
PNEC sediment (marine water)	0,0007 mg/kg sedim dw
PNEC soil	0,00045 mg/kg soil dw

(suite page 7)

Nom du produit: Conti Secur BFA
(suite de la page 6)
Composants présentant des valeurs limites biologiques:
67-64-1 acétone

BAT (Suisse)	50 mg/l
	Substrat d'examen: Urine
	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
	Paramètre biologique: Aceton

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre provisoire:

Filtre AX

Protection des mains:


Gants résistant aux solvants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants Butylcaoutchouc

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc butyle: temps de passage minimum 15 min, épaisseur minimale de 0,7 mm

Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Chaussures de sécurité

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir chapitres 6 et 7. Aucune autre mesure n'est exigée.

CH/FR

(suite page 8)

Nom du produit: Conti Secur BFA
(suite de la page 7)
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales

État physique	Liquide
Couleur:	Noir
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	55,8-56,6 °C (67-64-1 acétone)
Inflammabilité	Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	1,2 Vol % (Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane)
Supérieure:	13 Vol % (67-64-1 acétone)
Point d'éclair	-25 °C
Température d'auto-inflammation	>200 °C (Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane)
Température de décomposition:	Non déterminé
pH	Non déterminé
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 40 °C	>20,5 mm²/s
Dynamique à 20 °C:	1.600 mPas
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur à 20 °C:	104 hPa
Pression de vapeur à 50 °C:	800 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	~0,86 g/cm³
Densité relative	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aspect:

Liquide

Forme:
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Teneur en solvants:
Solvants organiques:

65-100 %

VOC (CE)

65-100 %

VOCV (CH)

65-100 %

Teneur en substances solides:

1,6-<7 %

Changement d'état
Taux d'évaporation:

Non déterminé

Informations concernant les classes de danger physique
Substances et mélanges explosibles

néant

(suite page 9)

Nom du produit: Conti Secur BFA
(suite de la page 8)

Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Peut être distillé sans décomposition à pression normale.

Décomposition thermique à température élevée (supérieure à 250 °C) continue.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

10.4 Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres sources d'ignition. Empêcher l'accumulation de vapeurs.

10.5 Matières incompatibles: Oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Voir section 5 et 8.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	7.162 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.247 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC 50 (poussière/brouillard)	39,5 mg/l (rat)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	5.620 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.001 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC 50 (poussière/brouillard)	22,5 mg/l (rat)

(suite page 10)

Nom du produit: Conti Secur BFA
(suite de la page 9)

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane		
Oral	LD50	16.750 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.350 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC 50 (vapeur)	259.354 mg/l (rat)
67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC 50 (poussière/brouillard)	76 mg/l (rat)
110-54-3 n-hexane (en tant que composant de la substance UVCB)		
Oral	LD50	5.000 mg/kg (souris)
Dermique	LD50	3.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC 50 (vapeur)	21,7 mg/l (rat)
1314-13-2 oxyde de zinc		
Dermique	LD50	2.001 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC 50 (poussière/brouillard)	5,71 mg/l (rat)
8050-09-7 colophane		
Oral	LD50	2.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.001 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact fréquent ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations et des inflammations de la peau (dermatites).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Supprimé.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

CH/FR

(suite page 11)

Nom du produit: Conti Secur BFA
(suite de la page 10)
RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

141-78-6 acétate d'éthyle

EC50	717 mg/l (daphnie)
Bio.Abbaubark./28 d	100 %

67-64-1 acétone

LC50	8.300 mg/L (poisson)
Bio.Abbaubark./28 d	91 %

110-54-3 n-hexane (en tant que composant de la substance UVCB)

EC50	>1 mg/l (poisson)
------	-------------------

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications: Aucune donnée n'est disponible pour le mélange considéré.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes
Remarque:

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange considéré.

Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:
Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être basée sur les lois et réglementations locales et nationales pertinentes, le processus d'élimination doit éviter la pollution de l'environnement.

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(suite page 12)

Date d'impression : 08.05.2026

Numéro de version 8

Révision: 29.04.2026

Nom du produit: Conti Secur BFA
(suite de la page 11)
Emballages non nettoyés:
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, IMDG, IATA

UN1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR

ADHÉSIFS, DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

IMDG

ADHESIVES, MARINE POLLUTANT

IATA

ADHESIVES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, IMDG

**Classe
Étiquette**

3 Liquides inflammables.
3

IATA

**Class
Label**

3 Liquides inflammables.
3

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Pollutant:

Le produit contient matières dangereuses pour
l'environnement : Hydrocarbures, C6-C7,
isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Oui

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

PI 355, 366

**14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

**Numéro d'identification du danger (Indice
Kemler):**

33

No EMS:

F-E, S-D

Stowage Category

A

**14.7 Transport maritime en vrac conformément
aux instruments de l'OMI**

Non applicable

(suite page 13)

CH/FR

Nom du produit: Conti Secur BFA
(suite de la page 12)
Indications complémentaires de transport:
Quantity limitations

On passenger aircraft/rail: 5 L
On cargo aircraft only: 60 L

ADR
Quantités limitées (LQ)

5L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

D/E

IMDG
Limited quantities (LQ)

5L

Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1133 ADHÉSIFS, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est inclus.

Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

acétone

*

(suite page 14)

CH/FR

Nom du produit: Conti Secur BFA
(suite de la page 13)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues		
67-64-1	acétone	3
Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers		
67-64-1	acétone	3

Prescriptions nationales:
Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57		
110-54-3	n-hexane (en tant que composant de la substance UVCB)	

VOC (CE) 65-100 %

VOCV (CH) 65-100 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Restriction de l'utilisation recommandée. Uniquement à des fins industrielles

Service établissant la fiche technique:

CT Safety Data Sheet Management
 SafetyDataSheets_CT@contitech.com

Date de la version précédente: 05.02.2025

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern

(suite page 15)

CH/FR

Nom du produit: Conti Secur BFA

(suite de la page 14)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Sources <http://www.hvbg.de/d/bia/gestis/stoffdb/index.html>*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR